

REUNION TELEPHONIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMNESTY INTERNATIONAL France DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DELIBERATION

Présents

Excusés

Représentée (pouvoir)

Carmen Bailly
Jean-François Chevallier
Cécile Coudriou
Bernard Forlot
Bertrand Humbert-
Labeaumaz
Sandrine Lerma
Martine Monti
Lise Pélerin
Francis Perrin
Jean-Claude Samouiller

Alain Lesturgez
Nadia Rabhi

Alice Miot-Bruneau

Délibération

Le Bureau du CA a examiné au cours de sa réunion du 7 décembre 2018 une **proposition d'action contentieuse sur une situation d'assignation à résidence en France, soumise par le Pôle Action.**

Cette proposition vise à entreprendre au titre d'AI France en qualité d'intervenante volontaire devant la Cour administrative d'appel de Paris - et en soutien à la demande de l'intéressé - une action en justice pour faire annuler son assignation à résidence prononcée il y a dix ans.

Après avoir reçu des éclaircissements sur plusieurs points du dossier et une analyse sur le plan des risques, le Conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre, par téléphone.

① **Le CA se prononce en faveur d'une action contentieuse**, estimant que la situation de l'intéressé au regard du droit international et les positions prises par AI sur ce dossier le justifient.

Compte tenu des risques significatifs que présente cette action en matière d'image et de réputation pour AIF, le CA donne son accord sous réserve du respect des trois points suivants :

- Une communication interne expliquant le positionnement et les arguments
- Pas de communication proactive autour de la procédure au niveau de la Cour administrative d'appel
- Une association étroite d'AIF au processus si le SI envisageait de communiquer sur ce contentieux

Vote : pour à l'unanimité des 11 votants.

Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Cécile Coudriou
Présidente

Francis Perrin
Vice-président